CASA DELLA COMUNITÀ

SPOKE BRAVETTA

MAISON DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

SOINS, ÉCOUTE ET SERVICES: TOUT EN UN SEUL LIEU

CHARTE DES SERVICES

Qu’est-ce que la maison de santé communautaire ?



La Maison de santé communautaire Spoke Bravetta, située Via della Consolata 52 - District XII, est ouverte du lundi au samedi, 12 heures par jour.

La Maison de santé communautaire (*Casa della Comunità*, CdC) Spoke Bravetta est un service rattaché à l’ASL Roma 3 et un espace public où tous les citoyens peuvent accéder au système de prise en charge sociale et sanitaire. La CdC adopte une approche intégrée et pluridisciplinaire des besoins des usagers, en coordination avec les services sociaux du Municipio XII, afin d’assurer une articulation interdisciplinaire des parcours et des solutions, associant les différents domaines d’intervention et champs de compétence. Elle favorise également la participation de la communauté locale – associations de citoyens, de patients et de bénévoles – et la coproduction, en mettant en réseau les services sanitaires, sociaux et socio-assistanciels ainsi que les ressources de la communauté.

La Maison de santé communautaire Spoke Bravetta garantit la conformité aux réglementations en vigueur en matière d’urbanisme, de construction, de prévention des incendies, d’hygiène et de sécurité, ainsi qu’aux normes relatives à la suppression des barrières architecturales. Les espaces au sein de l’établissement permettent d’assurer l’ensemble des activités programmées.

MAISON DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE
SPOKE BRAVETTA





« La Maison de santé communautaire est un lieu ouvert et proche des citoyens, conçu pour être à l'écoute des besoins du territoire et favoriser le bien-être de toute la communauté »

Les principes qui guident les activités



Les principes fondamentaux qui guident l'ensemble des activités de la Maison de santé communautaire sont :

- **Proactivité :** identifier précocement les besoins et favoriser la protection de la santé grâce à des actions ciblées axées sur la prévention.
- **Intégration :** entre les professionnels, les services, les différents niveaux de prise en charge et les institutions.
- **Participation :** des citoyens et de la communauté à la programmation.
- **Personnalisation :** de la prise en charge et des interventions.
- **Équité :** garantir un accès proportionné aux besoins.

La Maison de santé communautaire Hub Magliana vise à faciliter le parcours des citoyens en leur donnant accès, en un même lieu, à une prise en charge sociale, sanitaire et médico-sociale intégrée, afin de simplifier les parcours, d'assurer la cohérence des interventions et d'harmoniser les pratiques professionnelles. Son modèle de prise en charge repose sur l'intégration et la coordination de l'ensemble des professionnels qui y exercent, dans une logique de valorisation des rôles et des compétences de chacun.

Services



Les services proposés par la Maison de santé communautaire sont répartis dans les principaux domaines suivants :

Accueil et soins de proximité :

- CUP
- PUA

Soins primaires :

- Services de soins primaires
- Présence médicale
- Présence infirmière

Services spécialisés ambulatoires et diagnostic de base :

- Centre de prélèvements sanguins
- Services spécialisés ambulatoires (pathologies à forte prévalence)
- Diagnostic de base

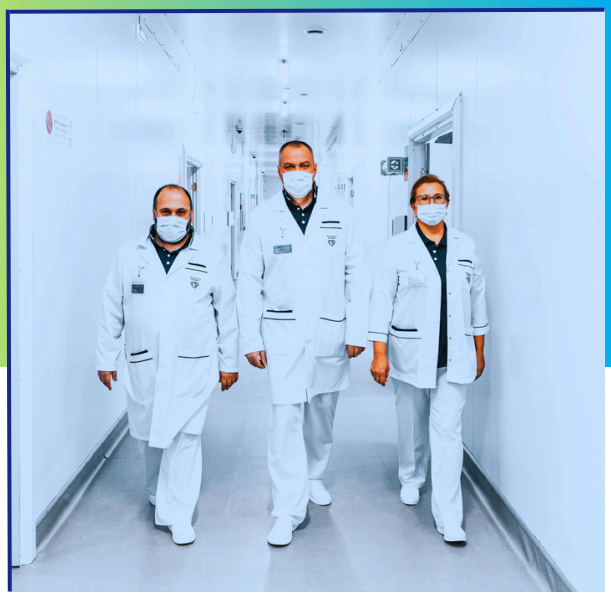
Prévention - interventions de santé publique :

- Vaccinations

Intégration avec les services sociaux et la communauté :

- Services sociaux du Municipio XII
- Participation de la communauté et valorisation de la coproduction.

Professionnels impliqués



Les professionnels exerçant au sein de la Maison de santé communautaire sont les suivants : **responsable médical, médecin spécialiste en consultation ambulatoire, infirmier, personnel administratif et assistant social**. Ces professionnels travaillent au sein d'un réseau organisé favorisant la collaboration, la coopération et les échanges, tant en interne qu'avec les autres acteurs institutionnels du territoire.

Une attention particulière est accordée à l'intégration avec le réseau des services de santé – établissements hospitaliers, organismes institutionnels, médecins généralistes (MMG) et pédiatres de libre choix (PLS) – afin de garantir une prise en charge globale des personnes fragiles

.

Horaires d'ouverture Modalités d'accès



Horaires d'ouverture : du lundi au samedi, de 7 h 30 à 19 h 30.

ACCÈS DIRECT :

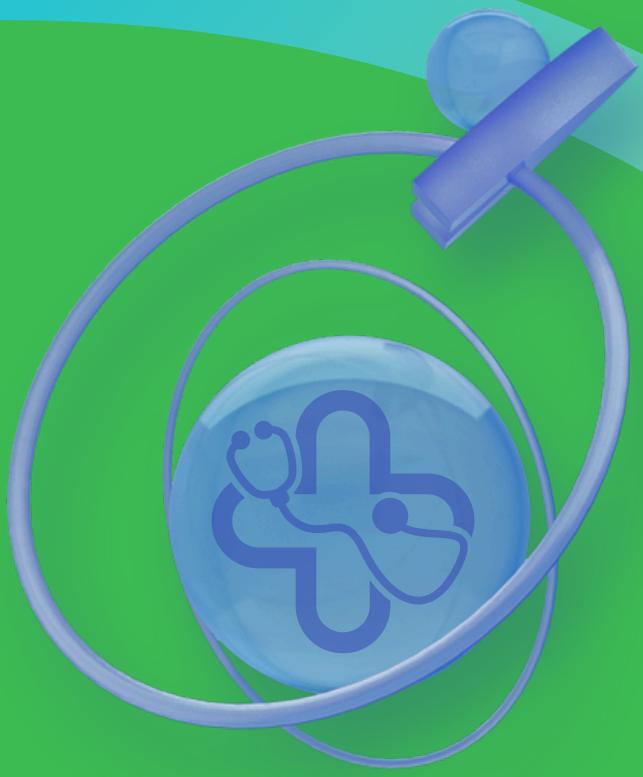
- ***PUA***
- ***Centre de prélèvements sanguins***
- ***Accueil***
- ***Centre unique de réservation (CUP)***
- ***Assistance médicale***
- ***Soins infirmiers***

ACCÈS INDIRECT :

- ***Sur prescription médicale du Service national de santé (SSN) et sur rendez-vous pris via le CUP ou le ReCUP***

SERVIZIO SANITARIO REGIONALE

ASL
ROMA 3



Nos services



POINT UNIQUE D'ACCÈS (PUA)

Le PUA (Point unique d'accès) est un lieu d'accueil social et médico-social qui constitue la porte d'entrée vers le réseau des services et des ressources du territoire. Il offre aux citoyens accueil, information, orientation et une première évaluation en réponse à leurs demandes liées à des besoins sanitaires et sociaux. Issu de la collaboration entre le District et le Municipio, il vise à accueillir, accompagner et simplifier le premier accès des citoyens aux services.

L'accès au service peut se faire directement sur place ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **pua.distretto12@aslroma3.it**

PUA Asl Roma 3 : du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00.

Services sociaux : Au sein de la Maison de santé communautaire Spoke Bravetta, un assistant social du Municipio XII est présent le mardi et le jeudi matin.



CENTRE UNIQUE DE RÉSERVATION (CUP)

Dans la Maison de santé communautaire Spoke Bravetta, un système intégré de réservation, relié au CUP de l'ASL Roma 3, est disponible pour l'ensemble des prestations assurées par le Service national de santé (SSN). Ce service contribue à garantir un accès unique et intégré aux soins sanitaires et médico-sociaux et permet la prise de rendez-vous, l'admission aux prestations et le retrait des comptes rendus médicaux. Au Guichet d'accueil du CUP, il est également possible d'effectuer le choix ou le changement de MMG ou de PLS, de demander la prolongation de la prise en charge pédiatrique ainsi que le renouvellement des exonérations liées aux revenus.

Horaires des guichets CUP de la Maison de santé communautaire Hub Bravetta :

- Lundi, mercredi et vendredi, de 7 h 00 à 17 h 00.
- Mardi et jeudi, de 7 h 00 à 18 h 30.
- Samedi, de 7 h 00 à 12 h 30.

Les examens diagnostiques et les consultations spécialisées peuvent également être réservés :

- via le système régional RECUP - Centre d'appels +39 06 9939 - actif du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 00; le samedi de 7 h 30 à 13 h 00, depuis un téléphone fixe ou mobile
- en ligne à l'adresse suivante : https://www.salutelazio.it/prenotazione-visita-specialistica
- auprès de toute pharmacie proposant ce service
- via le service de réservation Smart, pour les prescriptions comportant un niveau de priorité

Quel que soit le méthode de réservation, il est nécessaire de disposer de la prescription médicale et d'une carte d'assurance maladie.



CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS SANGUINS

Il constitue un service d'appui au diagnostic et à la prise en charge des patients présentant des problèmes cliniques non urgents. Les échantillons prélevés à la Maison de santé communautaire Spoke Bravetta sont analysés et les résultats sont établis par le laboratoire d'analyses du Pôle hospitalier G.B. Grassi.

L'accès au Centre de prélèvements se fait sur prescription du médecin généraliste (MMG) ou du pédiatre de libre choix (PLS) pour les prestations prises en charge par le Service national de santé (SSN), ou en accès direct, sans prescription, les frais étant à la charge du patient

.

Horaires d'ouverture du service :

- Prélèvements : du lundi au samedi, de 7 h 00 à 9 h 30 ;
- Retrait des résultats : 10 h 30 - 11 h 30.



SERVICES SPÉCIALISÉS AMBULATOIRES

Des consultations spécialisées sont proposées pour les pathologies à forte prévalence dans les domaines de la cardiologie, de la diabétologie, de la pneumologie et de l'ophtalmologie.

L'accès se fait sur rendez-vous et sur prescription du médecin généraliste (MMG) ou du pédiatre de libre choix (PLS) pour les prestations prises en charge par le Service national de santé (SSN).

SPÉCIALITÈ MÉDICALE	PRESTATIONS	JOURS	HORAIRES DU SERVICE
CARDIOLOGIE	CONSULTATIONS - CONSULTATIONS DE SUIVI EXAMENS DIAGNOSTIQUES INSTRUMENTAUX	LUNDI JEUDI	8 H 00-14 H 00 13 H 00-19 H 00
DIABÉTOLOGIE	CONSULTATIONS - CONSULTATIONS DE SUIVI	MERCREDI VENDREDI	11 H 00-16 H 00 8 H 00-14 H 00
PNEUMOLOGIE	CONSULTATIONS - CONSULTATIONS DE SUIVI EXAMENS DIAGNOSTIQUES INSTRUMENTAUX	MARDI	8 H 00 - 16 H 00
OPHTALMOLOGIE	CONSULTATIONS - CONSULTATIONS DE SUIVI EXAMENS DIAGNOSTIQUES ET CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES	LUNDI MARDI JEUDI	8 H00-16 H 00 8 H 00-13 H 00 16 H 00-19 H 00 8 H 00-14 H 00



SERVICES SPÉCIALISÉS AMBULATOIRES – PRESTATIONS

- Prévention des maladies chroniques
- Prise en charge des maladies chroniques
- Diagnostic
- Traitement
- Suivi

- **CARDIOLOGIE :** consultation ; consultation de suivi ; électrocardiogramme ; Holter ECG ; échocardiographie ; mesure ambulatoire de la pression artérielle sur 24 heures ; activation du PDTA (parcours diagnostiques, thérapeutiques et de soins) – insuffisance cardiaque.

Horaires : Lundi, 8 h 00-14 h 00. Jeudi, 13 h 00-19 h 00.

- **DIABÉTOLOGIE :** consultation ; consultation de suivi ; plans de traitement ; activation du PDTA – diabète.

Horaires : Mercredi, 11 h 00-16 h 00. Vendredi, 8 h 00-14 h 00.

- **PNEUMOLOGIE** : consultation ; consultation de suivi ; spirométrie simple ; test de marche ; test de bronchodilatation ; plans de traitement ; activation du PDTA – BPCO (bronchopneumopathie chronique obstructive).

Horaires : Mardi, 8 h 00-16 h 00.

- **OPHTALMOLOGIE** : première consultation ophtalmologique complète ; consultation de suivi ; champ visuel ; photographie du fond d'œil (œil droit et œil gauche) ; test de Schirmer ; sondage des voies lacrymales (œil droit et œil gauche).

Horaires : Lundi, 8 h 00-16 h 00. Mardi, 8 h 00-13 h 00 et 16 h 00-19 h 00. Jeudi, 8 h 00-14 h 00.



CENTRE DE VACCINATION

Les vaccinations constituent un important outil de santé publique en matière de prévention. Elles permettent aujourd'hui de prévenir la propagation de maladies graves, voire mortelles, et, à l'échelle individuelle, de réduire considérablement le risque de développer la maladie ainsi que les complications qui y sont associées. L'administration d'un vaccin introduit dans l'organisme une substance qui stimule la réponse du système immunitaire, puis la mémoire immunitaire. Après la vaccination, si nous entrons en contact avec l'agent infectieux contre lequel nous avons été vaccinés, cette mémoire permet à notre organisme de le reconnaître et de se défendre contre celui-ci.

VACCINATIONS PROPOSÉES

Vaccinations pédiatriques obligatoires :

- Vaccin hexavalent (contre la poliomyélite, la diphtérie, le tétanos, l'hépatite B, la coqueluche et Haemophilus influenzae de type b) et vaccin tétravalent (contre la poliomyélite, la diphtérie, le tétanos et la coqueluche) ;
- RORV (contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle, obligatoire pour les enfants nés à partir de 2017).

Vaccinations recommandées :

- Immunisation contre le virus respiratoire syncytial (VRS) ; vaccination contre le rotavirus, le pneumocoque, le méningocoque B et les méningocoques ACWY-135, le papillomavirus humain (HPV) et l'herpèsvirus ; rappel tous les 10 ans du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

Pour les personnes fragiles, un calendrier vaccinal personnalisé est établi, comprenant, le cas échéant, les vaccinations saisonnières. Il en va de même pour les femmes enceintes et les personnes appartenant à des catégories exposées à des risques professionnels.

Vaccinations internationales :

- Fièvre jaune ; vaccinations de routine contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite, la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle ; vaccinations recommandées en fonction du risque de contracter une infection au cours du voyage : hépatite A, grippe, encéphalite japonaise, encéphalite à tiques, infections à méningocoques (B et ACWY/W135), rage, fièvre typhoïde (Salmonella Typhi), choléra et dengue.

Pour connaître les conditions de gratuité ou les éventuels coûts, il est possible de consulter l'annexe « Coûts et gratuité », publiée sur le site de l'ASL Roma 3.



HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE ET D'ADMINISTRATION DES VACCINS

- **Matin :** lundi et vendredi, de 8 h 00 à 14 h 00
- **Après-midi :** mardi et jeudi, de 8h 00 à 17 h 00

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS

La prise de rendez-vous pour les vaccinations obligatoires des enfants et des adultes peut être effectuée :

- sur le portail de l'ASL Roma 3, Sur le portail ASL Roma3, https://www.aslroma3.it/, en cliquant sur le logo du guichet unique de vaccination, en cliquant sur le logo Sportello Unico Vaccinazioni ;
- depuis un téléphone fixe, en appelant le numéro sans frais 800 605040, du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 18 h 00 ;
- depuis un téléphone mobile, en appelant le 06 56488301, du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 18 h 00 ;
- par e-mail à l'adresse vaccinazioni@aslroma3.it, en indiquant le code fiscal / STP / ENI de la personne concernée, son numéro de téléphone et son adresse de résidence

Les vaccinations internationales peuvent être réservées exclusivement par e-mail à l'adresse : vaccinazioni@aslroma3.it

Le paiement des vaccinations à la charge de l'usager peut être effectué auprès du guichet ReCUP situé dans l'établissement.

Les vaccinations internationales peuvent être réservées exclusivement par e-mail à l'adresse : vaccinazioni@aslroma3.it



CLINIQUE DE SOINS INFIRMIERS

La Maison de santé communautaire Hub Magliana dispose d'une clinique de soins infirmiers. Sur prescription des médecins généralistes (MMG) et des médecins spécialistes exerçant au sein de la structure, ce service assure des soins et des prises en charge visant la prévention, la promotion de la santé et la continuité des soins, notamment dans le cadre de la prise en charge intégrée des maladies chroniques.

Les services suivants sont offerts dans les cliniques de soins infirmiers :

- pansements simples et complexes
- ablation des points de suture
- soins des brûlures
- bandages simples
- mesure des paramètres vitaux (pression artérielle, fréquence cardiaque et respiratoire, saturation en oxygène)
- traitements par injection : intramusculaire - sous-cutanée
- éducation à la santé pour les soins de stomie

Deux prescriptions différentes sont nécessaires pour bénéficier de ces prestations :

- La première doit indiquer la prestation de soins infirmiers prescrite ;
- La seconde doit indiquer les médicaments et/ou dispositifs médicaux éventuellement nécessaires à la réalisation de la prestation.



ACTIVITÉ DE PRÉSENCE INFIRMIÈRE

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
Horaire	Prestations	Horaire	Prestations	Horaire	Prestations	Horaire	Prestations	Horaire	Prestations	Horaire	Prestations
7H00 9H30	PRÉLÈVEMENTS	7H00 9H30	PRÉLÈVEMENTS	7H00 9H30	PRÉLÈVEMENTS	7H00 9H30	PRÉLÈVEMENTS	7H00 9H30	PRÉLÈVEMENTS	7H00 9H30	PRÉLÈVEMENTS
10H00 17H30	CLINIQUE DE SOINS INFIRMIERS	10H00 17H30	CLINIQUE DE SOINS INFIRMIERS	10H00 17H30	CLINIQUE DE SOINS INFIRMIERS	10H00 17H30	CLINIQUE DE SOINS INFIRMIERS	10H00 17H30	CLINIQUE DE SOINS INFIRMIERS	10H00 17H30	CLINIQUE DE SOINS INFIRMIERS
8H00 16H00	PUA	8H00 16H00	PUA	8H00 16H00	PUA	8H00 16H00	PUA	8H00 16H00	PUA	8H00 16H00	PUA
7H30 19H30	PRÉSENCE INFIRMIÈRE	7H30 19H30	PRÉSENCE INFIRMIÈRE	7H30 19H30	PRÉSENCE INFIRMIÈRE	7H30 19H30	PRÉSENCE INFIRMIÈRE	7H30 19H30	PRÉSENCE INFIRMIÈRE	7H30 19H30	PRÉSENCE INFIRMIÈRE

***De 17 h 30 à 19 h 00, la clinique de soins infirmiers relève de la Maison de santé communautaire Hub « Ramazzini »**

La présence infirmière est garantie 6 jours par semaine, du lundi au samedi, de 7 h 30 à 19 h 30.



SERVICE DE SOINS À DOMICILE ADI

Les soins à domicile constituent un parcours de prise en charge à domicile comprenant un ensemble coordonné d'interventions médicales, de réadaptation, de soins infirmiers et d'aide aux soins infirmiers, visant à stabiliser l'état clinique, à limiter le déclin fonctionnel et à améliorer la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie et en situation de fragilité.

Les informations concernant l'activation du service, les prestations proposées et les formulaires correspondants sont disponibles sur le site de l'ASL Roma 3 à l'adresse suivante : https://www.aslroma3.it/servizi-dalla-a-alla-z/a/assistenza-domiciliare/

COMMENT Y ACCÉDER ?

la Maison de santé communautaire Spoke Bravetta, un professionnel est à disposition pour fournir des informations et recevoir les demandes de prise en charge à domicile, celle-ci étant assurée en coordination fonctionnelle avec les services du District.



ASSOCIATIONS DE BÉNÉVOLES, DE PATIENTS ET DE DÉFENSE DES USAGERS

Au sein de la Maison de santé communautaire Spoke Bravetta, la présence d'associations de bénévoles, de patients et de défense des usagers est en cours de développement. Dans le cadre des démarches participatives, ces associations sont invitées à prendre part à des actions d'information destinées à la communauté sur les services et les parcours de soins, à des actions de promotion de la santé, ainsi qu'à des initiatives d'aide et de soutien aux personnes fragiles et aux patients.

Délibération de référence du Directeur général n° 0000376 du 18/07/2025.



PACTE DE QUALITÉ

La présente Charte des services définit le « Pacte de qualité » que la Maison de santé communautaire Spoke Bravetta établit avec les citoyens. La Maison de santé communautaire place le citoyen au cœur de la prise en charge sanitaire et sociale, afin de lui offrir une prise en charge globale et personnalisée, fondée sur les principes d'équité, de pertinence et d'efficacité. Elle s'engage à ce que les prestations soient assurées conformément aux standards de qualité définis tant au niveau régional qu'en interne par l'ASL Roma 3.



URP – SERVICE DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC

Les citoyens peuvent s'adresser à l'URP (Service des relations avec le public) pour toute demande d'information, ainsi que pour solliciter une audience, présenter et formaliser des signalements, réclamations ou témoignages de satisfaction.
Le service URP de l'ASL Roma 3 est chargé de garantir le suivi des signalements reçus (suggestions, réclamations et témoignages de satisfaction). Ceux-ci doivent être transmis conformément aux indications figurant sur le site de l'ASL Roma 3, à l'adresse suivante : **https://www.aslroma3.it/urp/.**

Il est également possible d'exercer le droit d'accès civique aux documents administratifs, conformément à l'article 5 du décret législatif italien n° 33/2013. Les formulaires et le règlement correspondants sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.aslroma3.it/amministrazione-trasparente/altri-contenuti/accesso-agli-atti-accesso-civico-e-accesso-civico-generalizzato

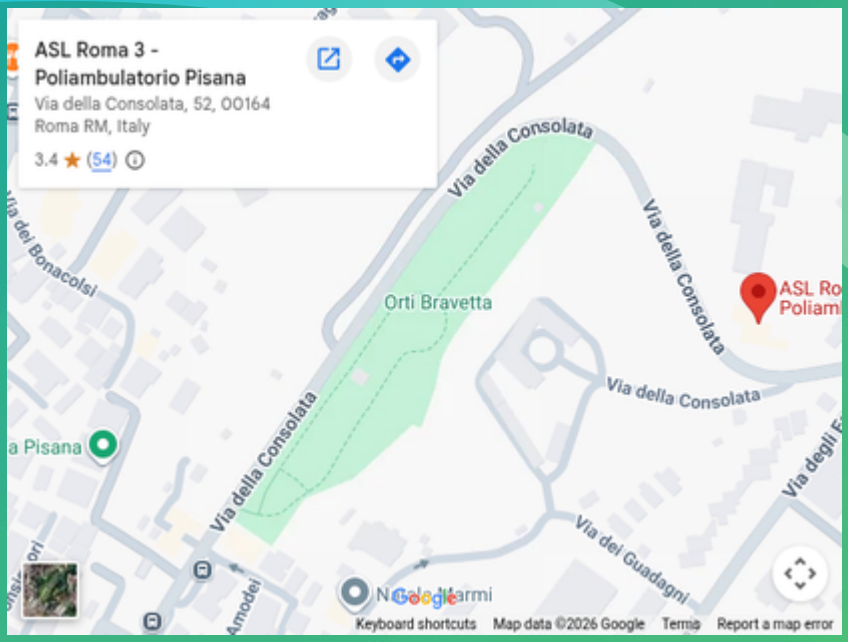
Numéro sans frais depuis un téléphone fixe : **800 018 972**
Numéro de téléphone depuis un mobile : **+39 06/56488302**
Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 18 h 00

SERVIZIO SANITARIO REGIONALE

ASL ROMA 3

COMMENT NOUS REJOINDRE

Où se situe la Maison de santé communautaire Spoke Bravetta Asl Roma 3 ?



QR CODE – LOCALISATION



QR CODE – LOCALISATION

Le moyen le plus courant et le plus rapide pour rejoindre la Maison de santé communautaire Spoke Bravetta est le bus :

- Depuis la station **Cornelia (Métro A)**, vous pouvez emprunter les lignes de bus **98** ou **889,** qui desservent la zone Bravetta/Pisana.
- Depuis la station **Valle Aurelia (Métro A / FL3)**, vous pouvez emprunter les lignes **31** ou **33** jusqu'à des arrêts situés à proximité, notamment sur Via di Bravetta.

SERVIZIO SANITARIO REGIONALE

ASL ROMA 3

MAISON DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE SPOKE BRAVETTA

VIA DELLA CONSOLATA, 52 - DISTRICT XII

La présente Charte des services complète la Charte des services de l'ASL Roma 3, disponible à l'adresse suivante : https://www.aslroma3.it/wp-content/uploads/2026/01/carta-dei-servizi-pubblici-sanitari-carta-dei-diritti-e-dei-doveri-Asl-Roma-3.pdf

Le présent document décrit l'organisation des services proposés au sein de la structure (ou en lien fonctionnel avec celle-ci) à la date de sa publication. Son contenu fait l'objet de révisions périodiques*.

Directrice du District : Dre Maria Letizia Eleuteri
Cadre infirmière de district : Dre Lucia Sammarco
Cadre infirmier : Dr Fernando Nicolini

Coordonnées : distretto12@aslroma3.it
+39 0656481

*Révision n° 1 du 15 mai 2026